

# Partage des biens en cas de séparation

#### Par Steph60430, le 24/08/2023 à 12:42

**Bonjour** 

Comment déterminer le partage des meubles en cas de séparation et doit ont être en accord ou chacun à le droit de prendre ce qu'il lui convient sans l'accord de l'autre. Dans ce cas qu'elle recours dois-je faire.

Cordialement

Anonymisation

#### Par youris, le 24/08/2023 à 15:31

bonjour,

vous n'indiquez si vous étiez mariés, pacsés ou concubins.

si vous étiez en concubinage, chacun récupére les meubles qu'il a payés.

pour les meubles achetés à 2, vous devez trouver un accord.

salutations

#### Par **Steph60430**, le **24/08/2023** à **16:48**

Bonjour, nous sommes pacsé en cours de dissolution. Mr veut venir chercher des meubles et refuse de me précisez ce qu'il vas prendre et certains meubles ont été achetés par nous 2. Il a du quitter le domicile pour des faits de violences conjugale décider Par le tribunal donc je ne dois pas être présente chez moi quand il viendra chercher les meubles . A t'il le droit de prendre ce qu'il veut ou doit il avoir mon accord ?

Cordialement

Mme LOISEL

## Par youris, le 24/08/2023 à 18:19

relisez mon message, il ne peut prendre que les meubles qui lui appartiennent, pour ler meubles payés par les 2, vous devez trouver un accord.

il vous faudrait trouver une personne de confiance qui soit présente, lorsque votre ex va venir chercher ses meubles.

### Par Marck.ESP, le 24/08/2023 à 20:41

#### Bienvenue

Un commissaire de justice pourrait aussi superviser les opérations.